

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
04/02/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 12 février à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE,

Excusés : Annie WEGRZYN

Pouvoirs : Annie WEGRZYN à Eléna BARANSKI

Secrétaire de séance : Laurent BRUN

Modification des statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Allier N°05/2025

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Ainsi, l'ATDA propose à ses membres :

Au titre des missions de base :

- Une assistance informatique,
- Une assistance en matière de développement local,
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Une assistance financière,
- Une assistance juridique

Au titre du service optionnel assistance technique voirie-ouvrage d'art :

- Une assistance technique (voirie, espaces publics, ouvrages d'art, bâtiments) ;
- Une assistance au suivi des ouvrages d'art,
- Une assistance à la gestion de la voirie,
- Un appui à la rédaction des actes du domaine public.

Au titre du service optionnel urbanisme

- Une assistance pour l'application du droit de sols pour les communes compétentes et les EPCI compétents ;
- Une assistance en matière d'urbanisme réglementaire :

Au titre du service optionnel protection des données à caractère personnel

- Une assistance pour l'application du RGPD
- Un appui à la tenue du registre des traitements
- Une assistance en cas de violations des données personnelles
- Une assistance en matière de cybersécurité.

La dernière révision des statuts de l'ATDA a été approuvée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/07/2018

Depuis lors des changements sont intervenus et réclament la modification de certaines dispositions statutaires.

Ainsi, lors de sa réunion du mercredi 27 novembre 2024 à Cosne d'Allier, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATDA a décidé d'adopter à l'unanimité des votants la modification des statuts portant sur les points suivants :

- Valider le principe d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires » de l'agence
- Simplifier le fonctionnement de la structure en accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire notamment en termes de modification de statuts, et de fixation des cotisations et des tarifs des prestations,
- Mise en conformité avec les différents rapports de Chambres Régionales de Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales, en ouvrant notamment les prestations de l'agence à des entités publiques ne pouvant être membres ou encore en introduisant dès le prochain renouvellement du Conseil d'Administration l'élection de ses membres par les représentants du collège des adhérents.

Conformément aux statuts en vigueur, le conseil municipal doit donner son avis par délibération sur cette modification statutaire,

Après avoir entendu l'exposé,

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5511-1,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération N° DEL AGE 112024-1 du 27 novembre 2024 de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Allier sur les points suivants :

- Valider le principe d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires » de l'agence,
- Simplifier le fonctionnement de la structure en accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire notamment en termes de modification de statuts, et de fixation des cotisations et des tarifs des prestations,
- Mise en conformité avec les différents rapports de Chambres Régionales de Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales, en ouvrant notamment les prestations de l'agence à des entités publiques ne pouvant être membres ou encore en introduisant dès le prochain renouvellement du Conseil d'Administration l'élection de ses membres par les représentants du collège des adhérents.

Vu les statuts approuvés par délibération l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATDA en date du 27 novembre 2024, ci-joint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide :

- De ne pas approuver les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération,**
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.**

ONT VOTE POUR : 0

ONT VOTE CONTRE : 12

SE SONT ABSTENUS : 2

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 14/02/2025
et publié le 14/02/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,

Fait à Tronget, le 14/02/2025

Le Maire,



A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'J' and 'M' intertwined.

Jean-Marc DUMONT